

## La Cour européenne des droits de l'Homme est-elle affiliée à la mafia ?



D'une certaine façon cette noble juridiction a répondu que oui.

Avec Benoît  
Rayski

La Cour européenne des droits de l'Homme est supposée dire le droit et en tout cas le droit européen. Mais pour autant elle ne rend pas, parce qu'elle ne sait pas le faire, la justice. Elle vient en effet de condamner l'Italie pour avoir traité Bernardo Provenzano de façon qu'elle considère comme "inhumaine".

Bernardo Provenzano est mort en juin 2016 dans une prison italienne. En Italie il était à peu près aussi connu –sinon plus– que le Pape. On l'appelait le "boss des boss", "le parrain des parrains". Il était issu d'un clan dangereux et sanglant : celui des Corleone. Il ne s'agit pas ici de cinéma! Les morts que ses mafiosi avaient sur la conscience étaient bien réels.

Il purgeait sa peine dans une prison spéciale anti-mafia. Dans des conditions très strictes. Il était souffrant. Et la justice italienne avait estimé que ce capo mafioso était toujours dangereux. Et avait refusé de le transférer dans une prison plus douce.

La mafia dispose d'excellents avocats : elle en a les moyens financiers. Ils ont porté plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme. Plainte jugée recevable par cette juridiction qui a rendu un arrêt grotesque et imbécile.

Notre but n'est pas de dire ici du mal de cette vénérable Cour. Elle s'en charge très bien elle-même... Il y a quelques temps les juristes de Strasbourg, sollicités par des associations musulmanes, ont condamné une militante d'extrême-droite autrichienne qui avait manqué de respect à Mahomet. Evoquant le cas de la petite Aïcha, 9 ans, elle s'était demandé "si ce n'était pas de la pédophilie". L'outrage au Prophète, le blasphème, était caractérisé. Les attendus de la Cour concernant ce cas valent leur pesant de bêtise et de tartufferie.

Elle a estimé que les propos de l'Autrichienne étaient discriminants à l'égard d'une religion. Elle a jugé que la coupable aurait dû pour les nuancer rappeler que Mahomet avait aussi épousé une veuve en âge d'être consommée. Et elle a précisé, fière et hautaine, que son rôle était de maintenir "la paix religieuse"!

Nous on croyait bêtement qu'elle avait pour fonction de dire le droit et de rendre la justice. Nous étions bien naïfs... S'agissant de l'affaire de Bernardo Provenzano l'Italie est secouée par un grand rire.

Le vice-Premier ministre italien Luigi di Maio, a eu beau jeu de répliquer que c'étaient "les comportements de Provenzano qui étaient

---

inhumains". L'Union européenne a tort de s'essuyer les pieds sur l'Italie. Elle prend le risque que l'Italie s'essuie un jour les pieds sur l'Union européenne.